

REPUBLIQUE FRANCAISE		
Département du BAS-RHIN		Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15		<i>Séance du 6 juillet 2015</i>
élus : 15	<u>Date de la convocation</u> :	<u>Président de séance</u> : A. SCHALL
en fonction : 15	30 juin 2015	
présents ou représentés : 14		<i>Secrétaire de séance</i> : M. SIMON

Commune d'OSTHOFFEN
03 88 96 00 90

Présents : Mmes CLAUSS-MULLER S., GUMBINGER M., HEITZ-BOUILLON M.F., KESSLER D.
MM. BECHTOLD J.F., COMTE R., HENNENFENT B., HUMANN F.,
SARTORI C., SCHALL A.

Absents : M. THOMAS M. qui donne procuration à Mme CLAUSS-MULLER S.
M. MULLER B. qui donne procuration à M. COMTE R.
M. GRAFF J.N. qui donne procuration à M. HENNENFENT B.
Mme GRIES C. qui donne procuration à Mme HEITZ-BOUILLON M.F.
Mme RICHERT M.H. absente excusée.

Délibération n°1

CONVENTION AVEC LA SOCIETE SOPREDI

Vu l'exposé de M. le Maire sur le stationnement de longue durée et non autorisé de véhicules sur le domaine public ;

Vu la convention en date du 16 juin 2015, signée entre la Société SOPREDI et la Communauté de Communes « Les Châteaux » concernant la mise en fourrière de ces véhicules ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** d'approuver cette convention et d'y adhérer.

Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de retenir l'offre de l'Entreprise LINGENHELD Travaux Publics domiciliée 9a, rue St Léon IX à DABO (57850) pour la réfection de la Rue du Foyer et l'aménagement du carrefour Rue Principale, Route de Strasbourg, Rue des Tilleuls et Route du Kochersberg.

Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°3

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE CHEMINS RURAUX

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de retenir l'offre de l'Entreprise SATTLER Materne & Fils, domiciliée 82, rue du Moulin à KIRCHHEIM (67520) pour la réfection des chemins ruraux,
- **vote** les crédits nécessaires au budget.

Votes :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 10 juillet 2015

Le Maire :
A. SCHALL